



VIOLENCE SEXUELLE DANS LES CONFLITS

Le système social dans lequel nous vivons se soutient dans la construction différenciée en fonction du sexe que nous avons en naissant.

Cette construction social et ce système génèrent de l'inégalité et conditionnent et limitent les opportunités que nous avons en société (tant dans le cas personnel, travail, politique, économique, social ou sortit). Le système établait des rapports de pouvoir inégales que font que la place et la condition des femmes soit en désavantage.

Cette inégalité est très palpable dans la manière dans laquelle les conflits affectent aux hommes et femmes pour rapport à la prise des décisions, les répercussions dans son propre Vie et sa participation dans le poste processus de paix.

La violence sexuelle a été utilisée dans les conflits comme une arme de guerre poursuivant des buts tant militaires que politiques comme exemple de la ampleur de cette réalité nous vous offrons des données que manie Nations Unies.

Dans la Rwanda pendant les 100 jours qui dura le génocide du 94 on estime que furent violées entre 100.000 et 250.000 femmes; dans la guerre de Sierra Leona 60.000; 40.000 dans la Libérie ou 60.000 dans l'ancienne Yougoslavie et dès 98 ils dont déjà plus de 200.000 les femmes violées dans la RDC.

En 2017, la Mission des Nations Unies pour la stabilisation (MONUSCO) en RDC a vérifié 804 cas de violences sexuelles liées au conflit armé, nombre qui a augmenté par rapport au rapport précédent. Au cours de la même période, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a signalé 5783 cas de violence sexuelle liée à un conflit, soit près du double de ce qu'ils étaient en 2016. En outre, il faut ajouter que les cas enregistrés par les organismes publics ne sont que ceux qui sont signalés, ce qui rend difficile la compréhension de la réalité que les statistiques permettent de dégager.

La préoccupation croissante de la communauté internationale dans se sujet a fait qu'il y ait plusieurs résolutions dans le conseil de sécurité de Nations Unis à ce sujet. Dans les résolutions on parle sur de femmes, la paix et la sécurité en parlant de l'impact différencié entre elles en périodes d'absence de paix ou de sécurité et en reconnaissant son rôle dans les procès de construction de la paix et du besoin que puissent il contenir dans la prise de décisions pour redresser les situations auxquelles elles affrontent. Cette participation doit se donner dans tous les niveaux en commençant dès le niveau le plus local dans ses communautés jusqu'au ni veaux internationales. Dans a contexte l'an née 2010 on créa le personnage du Représentant Spécial du Secrétaire Général pour la Violence Sexuelle dans les conflits que dès 2012 c'est la politique de Sierre Leone, Zainab Hawa Bangura; lieu occupé aujourd'hui par madame Pramila Patten

La reconnaissance au niveau international de la violence sexuelle comme délit n'a pas été reconnue jusqu'au 92 à la suite du conflit dans l'ancienne Yougoslavie. Les tribunaux pénales internationales (Tant celui de l'ancienne Yougoslavie comme ceux de Ruanda) ont marqué quelques bornes des ce moment, en passant à considérer la violence sexuelle comme l'instrument à être défini comme Crime contre l'humanité, ou comme Crime de guerre, ou même Crime de génocide.

Le terme "violences sexuelles" liées au conflit est utilisé par les Nations Unies pour désigner les actes de viol, d'esclavage sexuel, de prostitution, de grossesse, d'avortement, de stérilisation et/ou de mariage forcé, ainsi que tout autre acte grave de violence sexuelle. Qui est directement ou indirectement liée à un conflit, motivé par des objectifs politiques, militaires, psychologiques, pour contrôler le territoire, la population ou les ressources. En effet, la violence sexuelle reste une caractéristique dominante, voire croissante, du conflit en RDC, où le problème principal est l'impunité des auteurs, qui est considérée comme une règle et non comme une exception. a est utilisé pour décrire des actes de nature sexuelle imposés par la force ou la coercition, tels que ceux causés par la peur de la violence, la coercition, la détention, l'oppression psychologique ou l'abus de pouvoir contre toute victime, homme, femme, garçon ou fille. Tirer profit d'un environnement coercitif ou de l'incapacité de la victime à donner son libre consentement est également une forme de coercition. La violence sexuelle comprend le viol, l'esclavage sexuel, la prostitution forcée, la grossesse forcée, la stérilisation forcée ou n'importe quelque forme de violence sexuelle de gravité comparable.

Pour en finir nous vous laissons la définition que fait la Croix Rouge sur le terme. Le terme violence sexuelle est usé pour décrire des actes de nature sexuelle imposé de force ou moyennât coercition comme celle causée par la peur à la violence, la coercition, l'arrestation, l'oppression psychologique ou l'abus du pouvoir contre n'importe quelle victime que ce soit homme, femme, petit garçons ou petite fille. Tirer avantage d'un entourage restreint ive ou de l'incapacité de la victime pour donner libre consentement est aussi une forme de coaction. La violence sexuelle comprend la violation l'esclavage sexuel, la prostitution forcée, la grossesse forcée, la stérilisation forcée ou n'importe quelque forme de violence sexuelle de gravité.

PROPOSITION D'ACTION

ARRÊT DE VIOLATION MAINTENANT

PARTICIPE DANS LA CAMPAGNE DES NATIONS UNIES POUR FINIR AVEC LA VIOLENCE SEXUELLE DANS LES CONFLITS.



But : Faire visible et faire prendre conscience dans notre entourage sur la violence sexuelle que est perpétrée dans les conflits et montre notre refus a celle-là.

Développement : On demandera aux personnes qui participent dans l'activité qu'il elles prennent une photo dans la quelle elles apparaissent avec les bras croisés en forme d'x (c'est le symbole que a été proposé pour dénoncer le compromis contre ce type de violence).

Après on peut faire une exposition avec les photos pour décorer votre lieu de réunion ou un autre espace publique. Au pied de la photo, vous pouvez mettre des données contenues dans cette fiche pour faire visible la dimension le cette problématique. Nous vous encourageons à que vous nous envoyez les photos et à les montrer dans les réseaux sociaux aussi que à que vous invitez aux personnes de votre entourage à rejoindre cette initiative. Une autre option est de faire un vidéo avec les photos de ou style duquel nous vous laissons ensuite, réalisé par l'université pour la paix.

Dans la web de la campagne de Nations Unies <http://www.stoprapenow.org/take-action/> vous trouverez aussi des «links», pages, moyens audiovisuels et d'autres matériaux, et en plus vous pourriez trouver d'autres variables pour participer (en faisant des actions d'incident on sensibilisation).



RESSOURCES POUR AMPLIFIER L'INFORMATION

-  **Web de la Représentante spéciale pour la violence sexuelle en conflit:**
<https://peacekeeping.un.org/es/conflict-related-sexual-violence>
-  **Web Nations Unies qui aborde la violence sexuelle en RDC:**
<https://www.un.org/sexualviolenceinconflict/about-us/un-action/#>
-  **Vidéo d'ALBOAN sue la violence sexuelle contre les femmes:**
<https://www.youtube.com/watch?v=gir331S89gA>
-  **Vidéo Enough traduit par ALBOAN The dawyas:**
<https://www.youtube.com/watch?v=ZYhebo94WFM>
-  **Résolutions de Nations Unies 1325, 1820, 1888, 1889, 1960, 2106, 2122, 2467**
-  **Video ALBOAN y Amparo Sanchez Mama Africa:**
<https://www.youtube.com/watch?v=4v6xGLQeFuU>
-  **Diario de un viaje al Congo:**
https://www.youtube.com/watch?v=tCSM8w_3r0U&t=39s
-  **Investigación sobre minería:**
<https://www.tecnologialibredeconflicto.org/congo-mujeres-mineria-investigacion/>

Un projet de :



www.alboan.org

Pour une :



www.tecnologialibredeconflicto.org

Collaborateurs :

